

sion pluraliste, se sont déroulées avec un taux de participation remarquablement élevé.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, ce que j'ai fait et ce que je me propose de faire pour les mois à venir à partir des crédits que vous pourrez m'octroyer au titre du budget du ministère des Affaires étrangères.

PARIS, 3 NOVEMBRE 1994

Discours du ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme, Mme Lucette Michaux-Chevry, devant la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Commission nationale consultative des Droits de l'Homme - Rwanda

C'est la troisième fois en un peu plus d'une année qu'il m'est donné d'accueillir en ces lieux votre Commission. J'avais eu l'honneur, au mois de juin 1993, de vous présenter le cadre de mon action ministérielle, consacrée à la fois à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme. En décembre de la même année, c'est la remise du prix des Droits de l'Homme, que votre Commission décerne annuellement, qui nous avait rassemblés.

Comme vous le savez c'est en matière humanitaire que l'action que j'ai conduite recèle le plus de visibilité. Cette année, au-delà des problèmes qui se posent toujours en ex-Yougoslavie, c'est bien évidemment en Afrique, la catastrophe humanitaire qui s'est produite à partir du Rwanda qui a retenu l'attention à travers les médias du monde entier.

Comment pourrais-je éviter de vous en parler alors que, m'étant rendue sur le terrain à deux reprises, s'imposent encore à moi les visions apocalyptiques de cette tragédie.

Au début du printemps 1994, l'ensemble du territoire rwandais est devenu la proie d'un véritable génocide, ponctué d'atrocités d'autant plus horribles que tortures, mutilations et assassinats, y compris à l'encontre de très jeunes enfants, procédaient d'une stratégie d'élimination physique des populations adverses, orchestrée par des campagnes de haine propagées par la tristement célèbre "radio des 1 000 collines".

Ces abominations ont eu pour conséquence l'exode massif dont la télévision nous a montré les images insoutenables, les plus insupportables étant sans doute celles de ces enfants perdus, souvent malades ou mutilés, qui parcouraient à pied des centaines de kilomètres pour essayer de survivre.

Aux Nations unies, c'est notamment à la demande de la France que la Commission des Droits de l'Homme a désigné un rapporteur spécial chargé de rechercher

au Rwanda les causes profondes et les responsabilités des atrocités commises. De plus, la France s'est portée co-auteur de la résolution 935 qui instaurait une commission d'enquête sur les massacres commis au Rwanda.

Il n'est pas inutile de rappeler que l'action de la France au Rwanda a permis de protéger des centaines de milliers de vies, en les mettant à l'abri dans la zone humanitaire sûre et en fournissant des approvisionnements à tous ceux qui se trouvaient dans le dénuement, soit à l'intérieur du Rwanda, soit dans les camps de réfugiés qui se sont créés au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie.

La France, qui a été la première à intervenir massivement au Rwanda, a réussi à mobiliser la communauté internationale.

J'ai écrit personnellement aux responsables des agences humanitaires des Nations unies, au Directeur général de l'Office européen d'aide humanitaire et au Président du CICR, pour les sensibiliser à l'ampleur du drame rwandais. J'ai eu la satisfaction de mesurer le 1er août dernier à Genève, lors de la réunion qu'a présidée le Secrétaire général adjoint des Nations unies, M. Peter Hansen, combien l'action de notre pays faisait l'objet d'un consensus d'approbation débouchant sur l'octroi de crédits multilatéraux, à hauteur de 350 millions de dollars, en vue d'apporter des solutions concrètes et durables aux malheurs de ces populations traumatisées et souffrantes.

Mais, il ne suffit pas de panser les plaies, de relever les blessés et d'enterrer les morts si, à nouveau, dans quelques semaines ou dans quelques mois, tout doit recommencer !... Proche du Rwanda, un autre pays, le Burundi reste dans une situation fragile.

C'est pourquoi la première des exigences sur laquelle doivent se retrouver les démocraties présentes dans la communauté internationale est la juste punition des coupables, avec l'effet d'exemplarité que l'on peut en attendre, par une instance internationale impartiale.

C'est ce que j'avais déjà demandé le 24 mai dernier à Genève, lors de la session extraordinaire de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies qui s'était tenue sur le Rwanda : la France, patrie des Droits de l'homme, ne peut se satisfaire de vagues pétitions de principe quant à l'éventualité de poursuivre et de juger les responsables d'exactions. Les discussions sur ce point, parfois difficiles, se poursuivent actuellement au Conseil de sécurité des Nations unies. La France, co-auteur du projet de texte actuellement en discussion, espère que le gouvernement du Rwanda se ralliera aux vues de la communauté internationale et souhaite qu'une résolution soit prise dans les prochains jours sur ce sujet par le Conseil.

La deuxième exigence qui doit prévaloir, c'est qu'à partir de la protection dont la MINUAR est en charge en faveur de toutes les catégories de populations du Rwanda, se crée bientôt un climat de confiance favorable au retour des réfugiés. La communauté internationale et la France en particulier ont pris part au financement de l'envoi d'observateurs des Droits de l'Homme qui devraient contribuer à l'établissement de ce climat de confiance. Mais c'est surtout la responsa-

bilité des nouvelles autorités gouvernementales rwandaises.

Car il est vrai que des centaines de milliers de Rwandais ont soif d'espoir, de l'espoir d'un monde meilleur, fait de solidarité, de liberté et de paix.

C'est pour la communauté internationale une ardente obligation que de faciliter au Rwanda et dans l'ensemble de cette zone géographique les conditions de l'émergence d'une véritable culture des Droits de l'Homme, par la mise en œuvre de programmes d'éducation humanitaire ambitieux, qui aillent de pair avec une coopération concrète avec les autorités de ces pays pour la mise en place d'une organisation judiciaire digne d'inspirer confiance et respect aux justiciables.

Enfin, après que la justice sera passée, après qu'une organisation administrative et judiciaire convenable se sera durablement mise en place au Rwanda, il faudra aussi que sonne l'heure de la rémission, c'est-à-dire que le passé soit assumé sans haine et sans crainte, chaque famille devant inculquer à ses enfants les vertus de la réconciliation et, comme le disait encore récemment Nelson Mandela, "leur apprendre la grandeur qui s'attache au pardon de ceux qui leur ont fait du mal".

Respect international des Droits de l'Homme

Tout cela justifie une fois de plus que soit posée désormais au plan mondial la question d'une protection efficace des Droits de l'Homme. Philosophiquement, les Droits de l'Homme ne peuvent se définir que par référence aux besoins essentiels à l'épanouissement de l'individu, y compris ce besoin de liberté que l'homme partage avec tous les êtres vivants de la création.

Au V^e siècle avant notre ère, c'est à Périclès que l'on doit l'une des plus solides définitions des fonctions essentielles de l'Etat démocratique : "l'Etat démocratique doit s'appliquer à servir le plus grand nombre, à procurer l'égalité de tous devant la loi, et à faire découler les libertés des citoyens de la liberté publique".

Bien plus proches de nous, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu et les constituants de 1789 ont conduit enfin à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamée à Paris dès les premiers moments de l'Organisation des Nations unies, le 10 décembre 1948.

Pour autant, ce que nous voyons tout autour de nous dans le monde ne nous conduit-il pas à nous interroger sur la portée pratique de cette Déclaration universelle ?

Parmi les Droits de l'Homme, le premier sans aucun doute est le droit de vivre, ou si l'on préfère, le droit à l'existence. Ce droit là suppose, au-delà de celui de défendre sa vie, la faculté de s'en remettre à la cité pour assurer sa défense. Mais qu'en est-il lorsque le pouvoir politique n'est pas en état d'assurer cette défense, voire qu'il s'en prend à la vie et à l'existence d'une partie de la population dont procède pourtant sa raison d'être et sa légitimité ?

C'est pourtant par l'Etat que l'homme, c'est-à-dire le citoyen, attend d'être protégé dans ses droits imprescriptibles, à travers l'armée, la police, la justice et l'administration.

Mais ne faut-il pas, de plus en plus, que s'instituent, au-dessus de l'Etat, des structures internationales ou

multinationales qui protègent le citoyen des violations les plus graves aux Droits de l'Homme perpétrées par ceux-là mêmes qui exercent le pouvoir étatique sous le poids d'idéologies irresponsables ou fondamentalement anti-humanistes, telles que nous en avons connues il n'y a pas si longtemps ?

Comme le proclame la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, tous les hommes et les femmes de cette Terre ont vocation à participer à la détermination de leur devenir collectif. Cela nous conduit à nous interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer efficacement la protection des Droits de l'Homme dans le monde d'aujourd'hui. N'est-ce pas en définitive à la responsabilité de chacun d'entre nous qu'il faut se référer en vue d'une solidarité active des hommes et des femmes de bonne volonté ?

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Afrique ou du Proche-Orient, les journalistes de la télévision nous montrent des images effroyables de la nature humaine dès lors quelle se laisse porter aux pires atrocités par les mauvais bergers aux idéologies dévastatrices. Ce n'est pas en refusant la responsabilité de ce qui se passe autour de nous, en nous dérochant à la solidarité à laquelle nous appellent les souffrances des plus faibles, dont nous ne pouvons ignorer les effets insupportables, que nous protégerons durablement nos droits et assurerons notre propre protection.

Responsabilité et solidarité, voici sans doute les deux maîtres-mots qui, dans notre combat pour la dignité de l'homme, représentent me semble-t-il, le message à transmettre aux générations suivantes. Tout à l'heure, à partir de vos questions, nous évoquerons, si vous le voulez bien, tel ou tel aspect de la politique de la France qui suscite de votre part de légitimes préoccupations. Mais ne m'en veuillez pas d'avoir tenu à souligner devant vous les principes qui occupent ma réflexion et inspirent mon action ministérielle.

Sur le plan le plus quotidien de cette action, vous savez quelles priorités essentielles j'ai retenues :

- Je citerai d'abord les actions de formation aux Droits de l'Homme auxquelles nous participons dans tous les pays du monde où cela se révèle particulièrement nécessaire. Cela implique une collaboration avec les organisations non-gouvernementales et les structures dépendant des organisations internationales. Je pense en particulier au Centre des Droits de l'Homme des Nations unies à Genève que dirige M. Ibrahim Fall qui nous a fait l'amitié, l'année dernière, de participer à la réunion de votre Commission organisée ici même.

- J'ai aussi apporté mon aide sous forme de contributions spécifiques aux médias indépendants, là où l'émergence d'une presse dégagée de contraintes estiques me paraissait conditionner l'accession ou le retour à une vie démocratique normale.

- C'est enfin, à la protection de l'enfant, sous toutes les formes possibles, que j'ai consacré une action réaliste, en pleine concertation avec les ONG spécialisées en ce domaine, qu'il s'agisse de la réhabilitation des "enfants de la rue", dans les Etats où le phénomène est particulièrement crucial, de la lutte contre le travail des enfants, de la lutte contre la prostitution infantile ou bien encore de l'action à mener auprès des instances

internationales pour que les enfants soient soustraits, autant que faire se peut, aux conséquences les plus dommageables et les plus mutilantes des conflits armés.

Sur le plan géographique, je voudrais d'abord citer trois terrains d'action qui m'ont paru à ce jour parmi les plus préoccupants s'agissant de la protection des Droits de l'Homme.

Chine

Je veux parler d'abord de la Chine : les Droits de l'Homme font et doivent continuer de faire partie intégrante du dialogue franco-chinois.

Algérie

Je citerai ensuite, bien sûr, l'Algérie, où la France appelle au dialogue, condamne toutes les formes de violences et intervient régulièrement auprès des autorités de l'Etat pour que le CICR puisse avoir accès aux camps de détenus et pour que des mesures de clémence soient prises dans les cas les plus douloureux.

Territoires palestiniens - Israël

S'agissant des Territoires palestiniens où je devais me rendre il y a quelques jours ainsi que dans l'Etat d'Israël, les événements qui ont endeuillé, à deux reprises, cette région au mois d'octobre m'ont conduit à reporter cette visite. Je mettrai cependant incessamment en œuvre dans les Territoires autonomes un certain nombre d'actions "Droits de l'Homme" notamment dans le domaine de la réhabilitation des prisonniers politiques et de la formation de cadres administratifs et judiciaires de qualité, avec pour objectif l'émergence d'une véritable culture des Droits de l'Homme dans cette contrée.

Afrique du Sud

Au-delà des sujets de préoccupation, il y a aussi les sujets de satisfaction. En Afrique du Sud où j'ai accompagné le Président de la République lors de la visite qu'il a faite dans cet Etat au début de l'été dernier, j'ai pu prendre la mesure des changements fondamentaux intervenus. Nos rapports avec l'Afrique du Sud tiennent bien sûr compte de ces changements : j'étudie actuellement un programme d'assistance juridique et administrative dans le cadre du programme national de réconciliation et de développement mis en œuvre par le gouvernement du Président Mandela et je me réjouis par ailleurs de la présence de l'Afrique du Sud à la prochaine Conférence franco-africaine de Biarritz.

Haïti

C'est également un beau succès pour la cause des Droits de l'Homme que le retour du Président Aristide en Haïti avec, espérons-le, sous l'impulsion de son gouvernement, l'instauration d'un véritable Etat de droit dans ce pays, dans un climat de réconciliation nationale.

Amérique centrale - Caraïbes - Nicaragua

Je voudrais vous dire un mot aussi de la "Conférence sur la paix et le développement" qui s'est tenue à Tegucigalpa il y a quelques jours et qui a permis de faire le point des progrès intervenus à ce point de vue dans l'ensemble de l'Amérique centrale.

Dans ce domaine là, il est apparu indiscutable au cours des débats de cette conférence que le développement économique et la paix civile s'avèrent indissociables. Pour notre part, l'adhésion de la France comme membre associé à "l'Association des Etats de la Caraïbe" témoigne d'une manière concrète de notre volonté d'apporter une contribution à la recherche par les pays d'Amérique centrale d'un développement économique durable à partir du moment où la pacification semble acquise dans l'ensemble de la zone.

Il en va ainsi au Nicaragua, où la Présidente Madame Violetta Chamorro m'a fait part du projet de réforme constitutionnelle actuellement à l'étude et qui devrait aboutir à la fois à la création d'une cour suprême et d'un poste de procureur pour les Droits de l'Homme.

Mozambique

Enfin, nous pouvons nous réjouir également de l'évolution actuelle du Mozambique où se sont tenues il y a peu de temps les premières élections pluralistes depuis l'indépendance avec un taux de participation des électeurs remarquablement élevé.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'en veux un peu d'avoir monopolisé votre temps par des développements que vous avez peut-être jugés un peu longs. Ils sont à la mesure de la considération et du respect que je porte à l'institution que vous représentez. Je suis maintenant à votre disposition pour évoquer avec vous les sujets sur lesquels vous souhaiteriez de plus amples commentaires.

PARIS, 3 NOVEMBRE 1994

Interview du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure à RTL

Budget de l'Union européenne

Q - Aujourd'hui commence à l'Assemblée nationale la discussion du budget des Affaires européennes, est-ce un bon budget ?

R - Un budget intéressant parce qu'en 1995 l'Europe va coûter moins cher aux Français alors qu'elle fera plus pour la France comme pour les autres Etats membres. En effet, la contribution de la France à l'Europe va passer de 90 milliards à 88 milliards en 1995. Pourquoi ? Parce que les Français ont vu se réduire leur production nationale et notre contribution est indexée sur la richesse nationale mais aussi parce que le franc s'est bien tenu sur le marché des changes grâce aux efforts des Français. Les Français sont récompensés, l'Europe leur coûtera moins cher l'an prochain.